Monsieur le Président du Tribunal,

En tant que membre/sympathisant de l'ACAT-Belgique, je tiens à exprimer ma profonde préoccupation concernant la torture infligée à **Yonny Ronay Chacón González** et la fabrication de preuves à son encontre.

Le jeune homme a été arrêté à Tuxtla Gutiérrez le 13 mars 2019 et détenu illégalement. Le lendemain, il a été présenté comme un dangereux criminel dans la presse locale et sur les médias sociaux. Le jour suivant, il a été remis au parquet de Villaflores et inculpé d'homicide aggravé et de vol qualifié.

Les certificats et examens médicaux montrent que Yonny Ronay Chacón González a été torturé physiquement et psychologiquement pour lui faire avouer des délits et pouvoir présenter de fausses preuves. Plusieurs témoins ont affirmé qu'il ne se trouvait pas sur le lieu où le meurtre dont il est accusé a été commis. Malgré cela, M. Chacón González a été condamné à 31 ans et six mois de prison le 6 septembre 2021. De nombreuses incohérences ont été relevées dans l'enquête menée contre Yonny Ronay. Ces incohérences, ainsi que les déclarations des témoins, jettent le doute sur la validité des preuves retenues contre lui.

Face à cette situation alarmante, le Centre des droits de l'homme Fray Bartolomé de las Casas (Frayba) a déposé la réclamation 93/2023, dans laquelle il demande un examen complet des violations alléguées du droit à un procès équitable et une analyse substantielle de l'affaire. En conséquence, la réouverture de la procédure pénale à l'encontre de M. Chacón González a été ordonnée.

Surtout, le Mexique est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, dont l'article 14 stipule que toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal compétent, indépendant et impartial. Ile Mexique est également partie à la Convention contre la torture, dont l'article 12 exige que chaque État partie veille à ce que les autorités compétentes procèdent à une enquête immédiate et impartiale chaque fois qu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'un acte de torture a été commis sur son territoire.

Je vous demande donc de nommer de nouveaux juges pour statuer sur cette affaire et de leur demander de procéder à une évaluation complète et impartiale des preuves présentées par M. Chacón González.

Aucune preuve obtenue sous la torture ne doit être utilisée contre lui. En outre, une enquête impartiale et indépendante doit être ouverte sur tous les actes de torture allégués par M. Chacón González.